

DÉLIBÉRATION n° CA-22-12-2023-16b DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 22 décembre 2023

Calendrier pédagogique
Année universitaire 2025-2026

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 251-1;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 51-2-3 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 7 décembre 2023 ;
- Vu l'avis du comité social d'administration en date du 15 décembre 2023 ;
- Vu le document adressé au conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le calendrier pédagogique pour les formations de l'année universitaire 2025-2026 est approuvé, conformément aux annexes à la présente délibération.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2023
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 12/01/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 07 décembre 2023

Avis n° CFVU 20231207_08 – Calendrier pédagogique 2025-2026, pour les formations avec évaluation en contrôle continu intégral

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

Avis n° CFVU 20231207_08 – Calendrier pédagogique 2025-2026, pour les formations avec évaluation en contrôle continu intégral

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant avis du CSA du 15/12/2023 et avant délibération du CA du 22/12/23

Le calendrier pédagogique cadre pour l'année universitaire 2025-2026 annexé est soumis pour avis à la CFVU, avant transmission au Comité Social Académique (CSA) pour avis, et avant transmission au CA pour délibération. Il est susceptible de modifications ultérieures selon les conclusions du groupe de travail en cours sur la sobriété énergétique.

Avis favorable de la CFVU, avant avis du CSA et avant délibération du CA.

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 26

Pour : 26
Contre :
Abstention : 3

Fait à Poitiers, le 07/12/2023

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

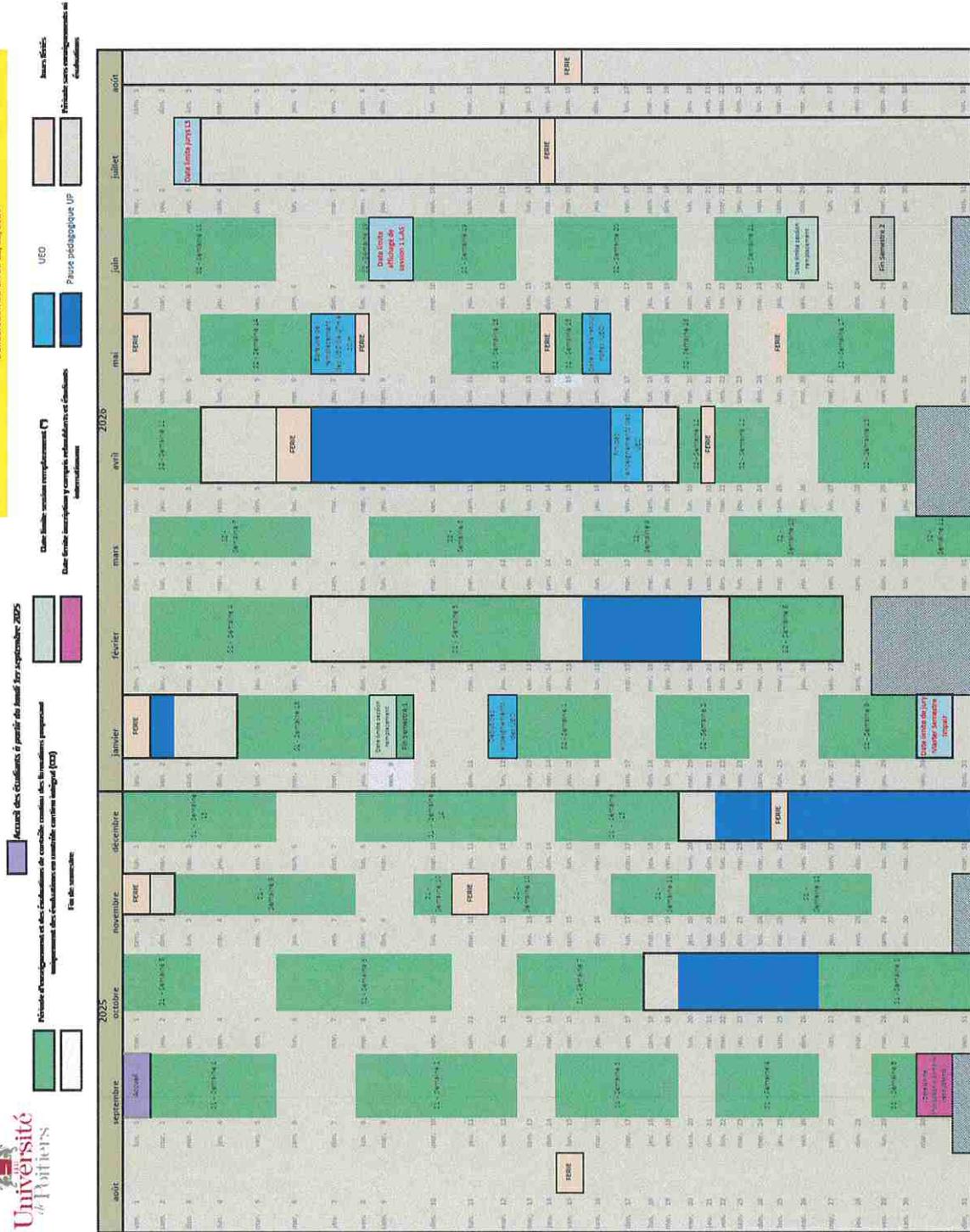
- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



**Relevé de conclusions du Comité Social d'Administration
du vendredi 15 décembre 2023**

1. Validation du compte rendu du CSA du 9 juin 2023 (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 7 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 2 (FSU)

2. Validation du compte rendu du CSA du 3 juillet 2023 (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 7 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup,)

Contre : 0

Abstention : 2 (FSU, Sud Éducation et Recherche 86)

3. Calendrier pédagogique (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9 – Unanimité des présents (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 0

4. Fermetures d'établissement (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9 - Unanimité des présents (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 0

5. Bilan du plan d'action 2021-2023 Égalité Femmes-Hommes et prévention contre toutes les discriminations (pour avis)

Vote à main levée : 9 votants

Pour : 6 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 3 (FSU)

6. Plan d'action 2024-2026 Égalité Femmes-Hommes et prévention contre toutes les discriminations (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9 - unanimité des présents (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 0

7. Charte des conventions (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9 - Unanimité des présents (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 0

8. Campagne d'emplois 2024 (pour avis)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 4 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation)

Contre : 4 (FSU, Sud Éducation et Recherche 86)

Abstention : 1 (CGT-Ferc-Sup)

9. Application aux contractuels des grilles actualisées au 1er janvier 2024 suite à l'augmentation de 5 points d'indice (pour avis)

Vote à main levée – 9

Pour : 9 - unanimité des présents (FSU, Sgen-CFDT, UNSA Éducation, CGT-Ferc-Sup, Sud Éducation et Recherche 86)

Contre : 0

Abstention : 0

10. Repyramidage des enseignants chercheurs 2024 (pour avis)

Vote à main levée – 9

Pour : 8 (Sgen-CFDT, UNSA Éducation, FSU, CGT-Ferc-Sup)

Contre : 0

Abstention : 1 (Sud Éducation et Recherche 86)

L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.



Calendrier pédagogique année universitaire 2025/2026 pour les formations proposant des évaluations en ET/CM et en CCI

Soumis à avis de la CFVU du 07/12/2023
Avis du CSA du 15/12/2023
Délibération du CA du 22/12/2023

Accueil des étudiants à partir du lundi 1er septembre 2025

	Période d'enseignement et d'évaluations de contrôle continu des formations proposant des évaluations en examen terminal (ET) et/ou contrôle mixte (CM)		Date limite inscription y compris redoublants et étudiants internationaux		Période d'enseignement et des évaluations de contrôle continu des formations proposant uniquement des évaluations en contrôle continu intégral (CCI)		UEO		Jours fériés
	Période des évaluations en examen terminal (ET)		Date limite session remplacement (*)		Fin de semestre		Pause pédagogique UP		Période sans enseignements ni évaluations

2025							2026																
août	septembre		octobre		novembre		décembre		janvier	février		mars		avril		mai		juin		juillet		août	
ven. 1	lun. 1	Accueil	mer. 1	ven. 1	sam. 1	FERIE	lun. 1	jeu. 1	FERIE	dim. 1	dim. 1	mer. 1	ven. 1	FERIE	lun. 1	lun. 1	mer. 1	ven. 1	dim. 1	dim. 1	mer. 1	sam. 1	
sam. 2	mar. 2		jeu. 2	ven. 2	S1 - Semaine 5	S1 - Semaine 5	dim. 2	mar. 2		lun. 2	lun. 2	jeu. 2	jeu. 2	S2 - Semaine 11	S2 - Semaine 11	sam. 2	mar. 2	jeu. 2	dim. 2	dim. 2	jeu. 2	dim. 2	
dim. 3	mer. 3	S1 - Semaine 1	ven. 3	ven. 3	S1 - Semaine 5	S1 - Semaine 5	lun. 3	mer. 3	S1 - Semaine 13	S1 - Semaine 13	mar. 3	ven. 3	ven. 3			dim. 3	mer. 3	Evaluation Session 2	S2 - Semaine 18	ven. 3	Date limite jury L3	lun. 3	
lun. 4	jeu. 4	S1 - Semaine 1	sam. 4	sam. 4			mar. 4	jeu. 4			dim. 4	mer. 4	mer. 4	S2 - Semaine 4	S2 - Semaine 4	sam. 4	lun. 4	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 14	jeu. 4		mar. 4	
mar. 5	ven. 5		dim. 5	dim. 5			mer. 5	ven. 5	S1 - Semaine 9	S1 - Semaine 9	ven. 5	ven. 5	ven. 5			lun. 5	mar. 5	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 14	ven. 5		mer. 5	
mer. 6	sam. 6		lun. 6	lun. 6			jeu. 6	sam. 6			dim. 6	mer. 6	mer. 6		FERIE	mer. 6	sam. 6			lun. 6		jeu. 6	
jeu. 7	dim. 7		mar. 7	mar. 7			ven. 7	dim. 7			ven. 7	ven. 7	ven. 7			jeu. 7	jeu. 7	Epreuve de remplacement des UEO de 17h à 20h		dim. 7		mar. 7	
ven. 8	lun. 8		mer. 8	mer. 8	S1 - Semaine 6	S1 - Semaine 6	sam. 8	lun. 8			dim. 8	mer. 8	mer. 8			ven. 8	lun. 8			mer. 8		sam. 8	
sam. 9	mar. 9	S1 - Semaine 2	jeu. 9	jeu. 9	S1 - Semaine 6	S1 - Semaine 6	dim. 9	mar. 9			lun. 9	jeu. 9	jeu. 9			sam. 9	mar. 9		Date limite affichage résultats session 1	Date limite affichage résultats LAS	jeu. 9	dim. 9	
dim. 10	mer. 10	S1 - Semaine 2	ven. 10	ven. 10	S1 - Semaine 6	S1 - Semaine 6	lun. 10	mer. 10	S1 - Semaine 14	S1 - Semaine 14	mer. 10	ven. 10	ven. 10			dim. 10	mer. 10			ven. 10		lun. 10	
lun. 11	jeu. 11	S1 - Semaine 2	sam. 11	sam. 11			mar. 11	jeu. 11			dim. 11	mer. 11	mer. 11	S2 - Semaine 5	S2 - Semaine 5	ven. 11	lun. 11	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 15	jeu. 11	Evaluation Session 2	S2 - Semaine 19	mar. 11
mar. 12	ven. 12		dim. 12	dim. 12			mer. 12	ven. 12			jeu. 12	jeu. 12	jeu. 12			dim. 12	mar. 12	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 15	ven. 12		dim. 12	
mer. 13	sam. 13		lun. 13	lun. 13			jeu. 13	sam. 13			ven. 13	ven. 13	ven. 13			lun. 13	jeu. 13			sam. 13		jeu. 13	
jeu. 14	dim. 14		mar. 14	mar. 14			ven. 14	dim. 14			mer. 14	mer. 14	mer. 14			mar. 14	mar. 14		FERIE	dim. 14		lun. 14	
ven. 15	FERIE		mer. 15	mer. 15	S1 - Semaine 7	S1 - Semaine 7	sam. 15	lun. 15			dim. 15	mer. 15	mer. 15	S2 - Semaine 1	S2 - Semaine 1	ven. 15	ven. 15	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 15	lun. 15		mer. 15	
sam. 16	mar. 16	S1 - Semaine 3	jeu. 16	jeu. 16			dim. 16	mar. 16	S1 - Evaluation Session 1	S1 - Semaine 15	ven. 16	ven. 16	ven. 16			sam. 16	mar. 16	Date limite retour notes UEO		Evaluation Session 2	S2 - Semaine 20	jeu. 16	dim. 16
dim. 17	mer. 17		ven. 17	ven. 17			lun. 17	mer. 17			mar. 17	mar. 17	mar. 17			lun. 17	dim. 17			mer. 17		jeu. 17	
lun. 18	jeu. 18		sam. 18	sam. 18			mer. 18	jeu. 18			dim. 18	mer. 18	mer. 18	S2 - Semaine 9	S2 - Semaine 9	sam. 18	lun. 18			jeu. 18		sam. 18	
mar. 19	ven. 19		dim. 19	dim. 19			mer. 19	ven. 19			lun. 19	jeu. 19	jeu. 19			dim. 19	mar. 19	S2 - Evaluation Session 1	S2 - Semaine 16	ven. 19		dim. 19	
mer. 20	sam. 20		lun. 20	lun. 20			jeu. 20	sam. 20			ven. 20	ven. 20	ven. 20			lun. 20	mer. 20			sam. 20		lun. 20	
jeu. 21	dim. 21		mar. 21	mar. 21			jeu. 21	dim. 21			dim. 21	sam. 21	sam. 21	S2 - Semaine 2	S2 - Semaine 2	mar. 21	mer. 21			dim. 21		ven. 21	
ven. 22	lun. 22		mer. 22	mer. 22			lun. 22	dim. 22			dim. 22	mer. 22	mer. 22			ven. 22	ven. 22			lun. 22		mer. 22	
sam. 23	mar. 23		jeu. 23	jeu. 23			dim. 23	mar. 23			lun. 23	jeu. 23	jeu. 23			sam. 23	mar. 23			mer. 23		jeu. 23	
dim. 24	mer. 24	S1 - Semaine 4	ven. 24	ven. 24			mar. 24	mer. 24			mar. 24	mer. 24	mer. 24	S2 - Semaine 13	S2 - Semaine 12	dim. 24	mer. 24			mer. 24	Evaluation Session 2	S2 - Semaine 21	lun. 24
lun. 25	jeu. 25		sam. 25	sam. 25			jeu. 25	FERIE			dim. 25	mer. 25	mer. 25	S2 - Semaine 10	S2 - Semaine 10	sam. 25	lun. 25		FERIE	jeu. 25		sam. 25	
mar. 26	ven. 26		dim. 26	dim. 26			mer. 26	ven. 26			lun. 26	jeu. 26	jeu. 26			dim. 26	mar. 26			ven. 26	Date limite session remplacement	dim. 26	mer. 26
mer. 27	sam. 27		lun. 27	lun. 27			jeu. 27	sam. 27			mar. 27	ven. 27	ven. 27			mer. 27	sam. 27			sam. 27		jeu. 27	
jeu. 28	dim. 28		mar. 28	mar. 28			ven. 28	dim. 28			mer. 28	sam. 28	sam. 28			mer. 28	jeu. 28	Evaluation Session 2	S2 - Semaine 17	dim. 28		mar. 28	
ven. 29	lun. 29	S1 - Semaine 5	mer. 29	mer. 29	S1 - Semaine 8	S1 - Semaine 8	sam. 29	lun. 29			jeu. 29	jeu. 29	jeu. 29	S2 - Semaine 3	S2 - Semaine 3	dim. 29	mer. 29			lun. 29	Fin Semestre 2	mer. 29	sam. 29
sam. 30	mar. 30		jeu. 30	jeu. 30			dim. 30	mar. 30			ven. 30	jeu. 30	jeu. 30			sam. 30	mar. 30			mer. 30		jeu. 30	dim. 30
dim. 31			ven. 31	ven. 31			mer. 31	dim. 31			mar. 31	jeu. 31	jeu. 31	S2 - Semaine 11	S2 - Semaine 11	dim. 31	mer. 31			ven. 31		lun. 31	

Ce calendrier pourrait faire l'objet d'aménagements, suite aux propositions découlant des travaux du groupe de travail mis en place dans le cadre du plan de sobriété.
 Le créneau du jeudi 7 mai 2026 de 17 h à 20 h est réservé exclusivement aux épreuves de remplacement des UEO : toutes les épreuves de remplacement des UEO auront lieu sur ce seul et unique créneau.
 Pour rappel toutes les UEO sont en contrôle continu intégral.
 (*) Date limite session remplacement prévu par la charte des examens voté lors de la CFVU du 28 septembre 2023 par l'article 2.11.
 ET : Examen terminal
 CM : Contrôle mixte
 CCI : Contrôle continu intégral



Calendrier pédagogique année universitaire 2025/2026 des formations avec évaluations en CCI

**Soumis à avis de la CFVU du 07/12/2023
Avis du CSA du 15/12/2023
Délibération du CA du 22/12/2023**

Période d'enseignement et des évaluations de contrôle continu des formations proposant uniquement des évaluations en contrôle continu intégral (CCI)
 Accueil des étudiants à partir du lundi 1er septembre 2025
 Date limite session remplacement (*)
 Date limite inscription y compris reboublants et étudiants internationaux
 UEO
 Pause pédagogique UP
 Jours fériés
 Période sans enseignements ni évaluations
 Fin de semestre

2025							2026						
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	
ven. 1	lun. 1	mer. 1	sam. 1	dim. 1	lun. 1	mar. 1	ven. 1	dim. 1	mer. 1	ven. 1	dim. 1	mer. 1	
	Accueil	jeu. 2	S1 - Semaine 5	FERIE	FERIE	dim. 2	lun. 2	jeu. 2	S2 - Semaine 11	FERIE	mer. 2	jeu. 2	
dim. 3	mer. 3	ven. 3	lun. 3	S1 - Semaine 13	dim. 3	mer. 3	ven. 3	jeu. 3	S2 - Semaine 11	FERIE	mer. 3	ven. 3	
lun. 4	jeu. 4	S1 - Semaine 1	sam. 4	mar. 4	jeu. 4	dim. 4	mer. 4	S2 - Semaine 4	S2 - Semaine 7	S2 - Semaine 18	dim. 4	mer. 4	
mar. 5	ven. 5	dim. 5	mer. 5	S1 - Semaine 9	ven. 5	lun. 5	jeu. 5	jeu. 5	S2 - Semaine 14	S2 - Semaine 14	dim. 5	mer. 5	
mer. 6	sam. 6	lun. 6	jeu. 6	sam. 6	mar. 6	S1 - Semaine 16	ven. 6	ven. 6	lun. 6	FERIE	mer. 6	sam. 6	
jeu. 7	dim. 7	mar. 7	ven. 7	dim. 7	mer. 7	sam. 7	sam. 7	mar. 7	FERIE	Epreuve de remplacement des UEO de 17h à 20h	dim. 7	mar. 7	
ven. 8	lun. 8	mer. 8	S1 - Semaine 6	sam. 8	lun. 8	jeu. 8	dim. 8	dim. 8	mer. 8	FERIE	lun. 8	S2 - Semaine 19	
sam. 9	mar. 9	jeu. 9	dim. 9	mar. 9	ven. 9	Date limite session remplacement Fin Semestre 1	lun. 9	lun. 9	jeu. 9	S2 - Semaine 19	mer. 9	Date limite affichage de session 1 LAS	
dim. 10	mer. 10	S1 - Semaine 2	ven. 10	lun. 10	mer. 10	S1 - Semaine 14	sam. 10	mar. 10	mar. 10	S2 - Semaine 5	dim. 10	mer. 10	
lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	FERIE	jeu. 11	dim. 11	mer. 11	mer. 11	S2 - Semaine 8	S2 - Semaine 15	lun. 11	jeu. 11	
mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12	lun. 12	Set de des enseignements des UEO	jeu. 12	jeu. 12	dim. 12	S2 - Semaine 15	mer. 12	ven. 12	
mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	S1 - Semaine 10	sam. 13	ven. 13	ven. 13	lun. 13	lun. 13	S2 - Semaine 15	mer. 13	sam. 13	
jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14	mer. 14	S2 - Semaine 1	sam. 14	sam. 14	dim. 14	FERIE	jeu. 14	dim. 14	
ven. 15	FERIE	lun. 15	mer. 15	S1 - Semaine 7	sam. 15	lun. 15	jeu. 15	dim. 15	mer. 15	S2 - Semaine 15	ven. 15	S2 - Semaine 15	
sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16	ven. 16	S1 - Semaine 15	lun. 16	lun. 16	jeu. 16	Date limite retour notes UEO	mar. 16	jeu. 16	
dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17	sam. 17	mar. 17	mar. 17	mar. 17	ven. 17	Fin des enseignements des UEO	dim. 17	mer. 17	
lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	S1 - Semaine 11	jeu. 18	dim. 18	mer. 18	mer. 18	S2 - Semaine 9	S2 - Semaine 20	lun. 18	jeu. 18	
mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19	lun. 19	jeu. 19	jeu. 19	jeu. 19	dim. 19	S2 - Semaine 16	mer. 19	ven. 19	
mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20	mar. 20	S2 - Semaine 2	ven. 20	ven. 20	lun. 20	S2 - Semaine 12	mer. 20	S2 - Semaine 16	
jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21	mer. 21	S2 - Semaine 2	sam. 21	sam. 21	mar. 21	FERIE	jeu. 21	dim. 21	
ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22	jeu. 22	S2 - Semaine 6	dim. 22	dim. 22	mer. 22	S2 - Semaine 17	ven. 22	S2 - Semaine 21	
sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23	ven. 23	S2 - Semaine 6	lun. 23	lun. 23	jeu. 23	S2 - Semaine 12	sam. 23	mar. 23	
dim. 24	mer. 24	S1 - Semaine 4	ven. 24	lun. 24	mer. 24	S2 - Semaine 6	sam. 24	mar. 24	mar. 24	S2 - Semaine 10	dim. 24	mer. 24	
lun. 25	jeu. 25	S1 - Semaine 4	sam. 25	jeu. 25	FERIE	S2 - Semaine 6	dim. 25	mer. 25	S2 - Semaine 10	S2 - Semaine 10	lun. 25	S2 - Semaine 21	
mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	S1 - Semaine 12	ven. 26	FERIE	lun. 26	jeu. 26	jeu. 26	S2 - Semaine 10	dim. 26	Date limite session remplacement	
mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	S1 - Semaine 12	sam. 27	FERIE	mer. 27	ven. 27	lun. 27	S2 - Semaine 17	mer. 27	S2 - Semaine 17	
jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28	mer. 28	S2 - Semaine 3	sam. 28	sam. 28	mar. 28	S2 - Semaine 13	dim. 28	mar. 28	
ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29	jeu. 29	S2 - Semaine 3	dim. 29	mer. 29	mer. 29	S2 - Semaine 13	ven. 29	Fin Semestre 2	
sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30	jeu. 30	Date limite de jury Master Semestre Impair	lun. 30	jeu. 30	sam. 30	S2 - Semaine 11	mar. 30	jeu. 30	
dim. 31													

Le calendrier pourrait faire l'objet d'aménagements, suite aux propositions découlant des travaux du groupe de travail mis en place dans le cadre du plan de sobriété.
 Le créneau du jeudi 7 mai 2026 de 17 H à 20 H est réservé exclusivement aux épreuves de remplacement des UEO : toutes les épreuves de remplacement des UEO auront lieu sur ce seul et unique créneau.
 Pour rappel toutes les UEO sont en contrôle continu intégral.
 (*) Date limite session remplacement prévu par la charte des examens voté lors de la CFVU du 28 septembre 2023 par l'article 2.11.
 CCI : Contrôle continu intégral